Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**
Le **QUINZE OCTOBRE**
Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire
Date de la convocation du Conseil municipal : **9 octobre 2026**
Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.
Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Elodie GARIN donne pouvoir à Laura JOURNET.
Secrétaire de séance : Thomas BONNIER.

2026-74

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Amélie RACLE, conseillère municipale et Monsieur Jean-Cyrille BURDET, 2ème adjoint au Maire, exposent :

Vu la Convention internationale des droits de l'Enfant,
Vu la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale,
Vu l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un comité consultatif qui offre l'opportunité aux jeunes de s'impliquer activement dans la vie locale, de faire entendre leur voix et d'élaborer des projets concrets au service de l'intérêt général (environnement, solidarité, sport, culture, cadre de vie),
Considérant la proposition de création d'un CMJ portée par les membres de la commission « Jeunesse » dans les conditions ci-après énumérées,

- **Composition et cadre général**

Tranche d'âge : 9 –12 ans (élèves de CM1 à la 5ème).
Composition : au maximum 12 jeunes.
Durée du mandat : 2 ans.
Encadrement : coordination assurée par la commission « Jeunesse » (élus référents).
Mode de désignation : élections formalisées avec profession de foi et campagne électorale.
Eligibilité : jeunes résidant sur la commune et bénéficiant d'une autorisation parentale.

- **Objectifs et fonctionnement**

Objectif pédagogique : apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie locale et du fonctionnement des institutions.

Objectif politique et social : donner la parole aux jeunes, favoriser la cohésion sociale et répondre directement aux besoins de la jeunesse sur la commune.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20261015-DE2026-74-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Rôle des jeunes conseillers : rôle consultatif, force de proposition et participation à la vie républicaine de la commune (commémorations, événements).

Le CMJ a pour rôle de recueillir les idées des jeunes, de débattre et de proposer des actions concrètes au Conseil municipal.

Le CMJ se réunit en séances plénières présidées par Monsieur le Maire ou son représentant (conseiller municipal), ainsi qu'en commissions de travail encadrées par les élus référents.

Les avis ou projets émis par le CMJ seront présentés au Conseil municipal pour validation et inscription budgétaire si nécessaire.

- **Elaboration de chartes**

Deux chartes ont été élaborées et seront annexées à la présente délibération :
- Charte de fonctionnement du CMJ,
- Charte d'engagement des parents / responsables légaux au CMJ.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la création d'un Conseil municipal des Jeunes dans les conditions susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

MAIRIE DE MONTROTTIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69770 (Rhône)

Jean-François POISSON

Le secrétaire de séance,

Thomas BONNIER

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20261015-DE2026-74-DE
Date de réception préfecture : 02/11/2026